

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 MARS 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASABONNE, Mme ARTIGAU, TEULADE, IDOÏPE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GIRAUDON, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

<u>Pouvoirs</u> :	Joseph LEES	à	Aimé SOUMET
	Michel BARRERE-MAZOUAT	à	Jean CASABONNE
	Anne VOELTZEL	à	Martine MIRANDE
	Dominique FOIX	à	Gérard ROSENTHAL
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Aurélié GIRAUDON
	Christophe GUERY	à	André LABARTHE

Suppléants : Yves CALIARO suppléant de Jean LABORDE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Suzanne SAGE, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Marylise GASTON

RAPPORT N° 150319-23-TOU-

REÇU

Le 26 MARS 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

OFFICE DE TOURISME DU PIÉMONT OLORONNAIS : CLASSEMENT EN CATEGORIE II

M. Keller rappelle qu'en application de la loi n° 2009-888 du 29 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques, l'arrêté du 10 juin 2011 fixe de nouveaux critères de classement des Offices de Tourisme. Le nouveau classement des Offices de Tourisme s'échelonne désormais de la catégorie I à la catégorie III.

Ces nouveaux critères de classement traduisent les engagements de l'Office du Tourisme au regard de 3 interfaces :

- la relation avec la collectivité de rattachement, via une convention d'objectifs contractualisés,
- la relation avec les professionnels de la destination qui se développe au travers de la mission d'animation et de coordination des entreprises et partenaires impliqués dans le développement touristique du territoire,

- la relation avec la clientèle qui exprime la promesse de qualité de service qui s'attache à la catégorie de classement, reflétée par des critères décrivant l'accès à l'information, l'ambiance des lieux et la compétence des agents affectés notamment aux fonctions d'accueil et d'information.

L'Office du Tourisme Intercommunal du Piémont Oloronais sollicite la Communauté de Communes du Piémont Oloronais pour demander son classement en Office de Tourisme de catégorie II. L'Office de Tourisme classé dans la catégorie II est de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation. Il propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus.

Par ailleurs, le projet de modernisation de l'Office de Tourisme, qui s'élève à 250 000 euros HT, a obtenu les soutiens financiers suivants :

- Subvention du Conseil Général 64 : 25% (62 500 € HT)
- Subvention du Conseil Régional d'Aquitaine : 25% (62 500 € HT répartis de la manière suivante : 37 500 € en crédits tourisme et 25 000 € en crédits e-tourisme)
- FEADER (Fonds Européens) : 25 % (62 500 € HT)
- Communauté de Communes du Piémont Oloronais : 25 % (62 500 € HT)

Le versement des différentes subventions est soumis au classement de l'Office de Tourisme.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président de l'Office de Tourisme à présenter cette demande de classement à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

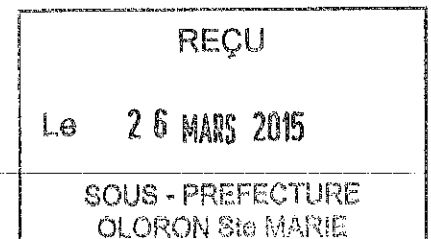
Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le président de l'Office de Tourisme à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, le classement de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Oloronais en catégorie II.

Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 19 mars 2015

Suivent les signatures



Affiché le 26.03.15

Le Président

Daniel LACRAMPE

